

DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS EUROPEENNES

(Art. 7 à 14-1 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ; art. 3 à 5-1 du décret n° 79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Titre de la liste :**LEGALIZE**.....

1. IDENTITE

Nom de naissance :
Nom figurant sur le bulletin de vote (1) :
Prénoms (2) :
Sexe : Masculin Féminin
Né(e) le : __/__/____ à (commune) :
.....
Département : ou Collectivité d'Outre-mer :
ou Pays :
Nationalité :

2. SITUATION

Profession (3) :
Numéro CSP correspondant (4) : __
Etes-vous actuellement représentant au Parlement européen ? oui () - non ()
Etiquette politique déclarée du candidat (5) :

3. COORDONNEES

Adresse (Numéro et libellé de la voie) :
.....
Etage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment Lieu-dit, boîte postale, commune déléguée
Code postal : _ _ _ _ Commune :
Pays (si hors France) :
Téléphone (recommandé) : __/__/__/__/__
Courriel (recommandé) :

4. POSITION SUR LA LISTE

Déclare que ma position dans cette liste figure sur le document joint par le responsable de la liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.
Confie à**Safia LEBDI**....., responsable de la liste, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

- 1 - Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié et affiché dans chaque bureau de vote.
- 2 - Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. A défaut, seul le premier prénom devra figurer sur les bulletins de vote.
- 3 - Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.
- 4 - Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site Internet du ministère de l'intérieur.
- 5 - Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

Je reconnais avoir été informé (e) :

1. qu'en application des articles 8 et 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données à caractère personnel mentionnées dans le décret précité concernant chaque candidat ;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du ministère de l'intérieur par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies au I de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

A la suite de sa signature, chaque candidat appose la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Parlement européen sur la liste menée par Safia LEBDI.** »

DATE : __ / __ / ____

SIGNATURE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....